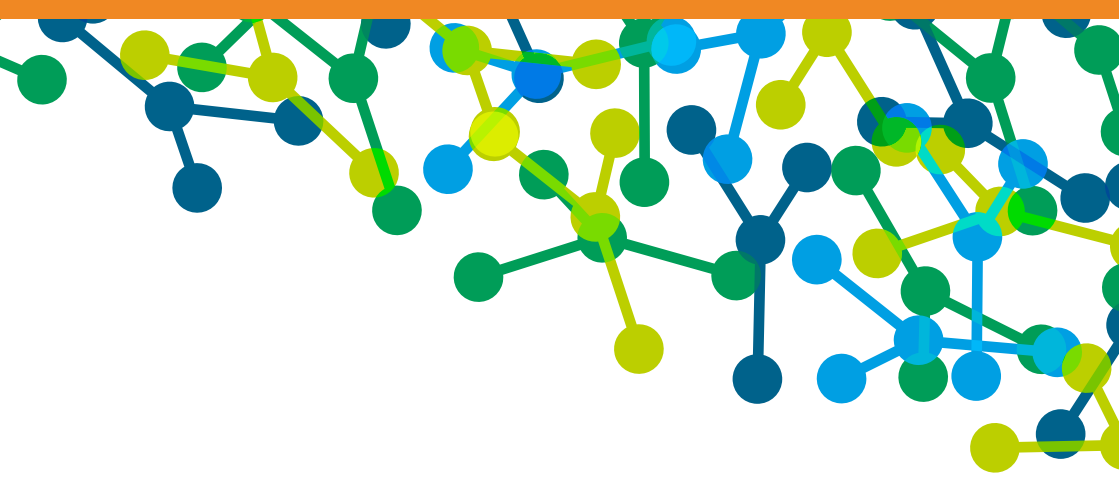


Charte pour le travail social dans le domaine de la santé



Charte pour le travail social dans le domaine de la santé

Objet

Le travail social dans le domaine de la santé et en matière de santé englobe :

- 1 la promotion de la participation sociale et l'amélioration de la qualité de vie de personnes touchées ou menacées, de manière directe ou indirecte, par des atteintes à la santé dues à une maladie ou à un accident, et
- 2 la prévention et la maîtrise de problèmes sociaux résultant ou à l'origine d'atteintes à la santé.

Ainsi, le travail social dans le domaine de la santé s'adresse aux groupes cibles suivants, dans leur environnement de vie respectif : les personnes atteintes dans leur santé, les personnes menacées par la maladie et leurs proches.

Objectif/mandat

En tant que spécialistes pour le travail entre l'individu et son environnement social, les professionnel·le·s du travail social dans le domaine de la santé promeuvent le processus de guérison, la participation sociale et la protection des personnes atteintes dans leur santé ou menacé·e·s et handicapé·e·s par la maladie, ainsi que de leurs proches, dans leur environnement social. Pour ce faire, elles et ils s'intéressent plus particulièrement aux aspects sociaux de la santé et s'efforcent de les influencer de manière positive. Dans cette fonction, le travail social diffère du travail administratif et de soins, car il consiste à soutenir l'ensemble du système social dans son environnement.

Les professionnel·le·s s'engagent pour l'égalité des chances de tout les groupes de population dans l'accès aux organisations de la santé. Dans le cadre de leur mandat, elles et ils prennent des mesures de protection pour

les personnes concernées et/ou leur environnement social lorsque la situation l'exige.

Méthodes

Au travers de son approche systémique et de ses méthodes, le travail social fait partie intégrante des traitements procurés par les organisations de santé. Afin de répondre aux problèmes, les interventions du travail social s'organisent en suivant les étapes suivantes, reconnues par la communauté scientifique : appréhension globale de la situation, analyse, diagnostic (social), évaluation et définition du problème, objectifs, planification de l'intervention, réalisation, mise en œuvre de l'intervention et évaluation. L'environnement social ainsi que les institutions des domaines de la santé et de la protection sociale concernées sont impliqués tout au long du processus d'aide.

Le travail social dans le domaine de la santé englobe, en outre, les

méthodes et approches suivantes : conseil psycho-social, thérapie sociale, psycho-éducation, travail avec les proches, travail de réseau, gestion de cas (« Case Management ») intervention de crise, intervention dans le domaine de la politique sociale, travail d'équipe interprofessionnel.

Champs de travail

Les professionnel-le-s du travail social dans le domaine de la santé sont engagé-e-s dans des organisations stationnaires (résidentielles), semi-stationnaires et ambulatoires. Ces organisations comprennent notamment :

- 1 des hôpitaux de soins aigus somatiques
- 2 des institutions dans le domaine de la psychiatrie
- 3 des cliniques de réadaptation
- 4 des organismes d'aide en matière de dépendances
- 5 des ligues de la santé
- 6 des institutions gériatriques et établissements médico-sociaux
- 7 des organismes de soins palliatifs et des hospices
- 8 des organismes de promotion de la santé et de prévention
- 9 le travail social en matière de santé dans d'autres champs de travail
- 10 les hautes écoles

Posture fondamentale

La santé et la maladie ont un lien direct avec les facteurs psychosociaux. Le droit à la santé reconnaît le droit de toute personne à accéder au meilleur état de santé physique et psychique possible. Ce droit implique, en particulier la disponibilité d'établissements de soins adéquats en termes quantitatif et qualitatif et accessibles de manière non-discriminatoire.

cf. Deutsches Institut für Medizinische Dokumentation und Information, DIMDI; Organisation mondiale de la Santé (2001). Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé : CIF. Genève.

Critères de qualité

Le travail social dans le domaine de la santé se conforme aux critères de qualité définis dans chaque institution et dans le document « Profil des professionnel-le-s du travail social » d'AvenirSocial. Les professionnel-le-s du travail social respectent le code de déontologie d'AvenirSocial et fondent leur travail sur ses principes.

AvenirSocial (2010). Code de déontologie du travail social en Suisse. Un argumentaire pour la pratique des professionnel-le-s. Berne : AvenirSocial.



Édition

Cette charte a été élaborée en 2018 par l'Association suisse pour le travail social dans le domaine de la santé (SAGES) et l'Association professionnelle suisse du travail social (AvenirSocial). Elle permet de définir le mandat spécifique du travail social dans le domaine de la santé.

AvenirSocial 

AvenirSocial
Secrétariat général suisse
Schwarztorstrasse 22
Case postale
CH-3001 Berne

info@avenirsocial.ch
avenirsocial.ch

sages

SAGES
Secrétariat général
CH-3010 Berne

info@sages.ch
sages.ch